

que je vous l'ai écrit, le gouvernement s'est privé de concours des administrateurs qui ne voulaient s'engager qu'à demi. Mais il importe de bien comprendre ce que je veux dire par là. Certes, tous les préfets mis en disponibilité aujourd'hui ne refusaient pas leurs concours au gouvernement et ne désapprouvaient pas sa politique, mais plusieurs d'entre eux s'étaient trouvés fatalement entraînés par un concours de circonstances, en quelque sorte indépendant de leur volonté, à subir l'influence de députés de la gauche ou du centre gauche, dont le gouvernement leur enjoignait de combattre la réaction. Ils n'étaient, en un mot, pas libres de leur action, et c'est pour cela qu'à regret pour la plupart, le cabinet a dû se priver de leurs services.

Si nous descendons aux détails, nous voyons que dans le mouvement d'aujourd'hui, cinq préfets sont mis en disponibilité, un est démissionnaire et un appelé à d'autres fonctions. Parmi les sous-préfets, il y a seulement deux révoqués et trois mises en disponibilité, une démission. Le mouvement est plus considérable dans le personnel des conseillers de préfecture, ce qui s'explique assez naturellement par ce fait, que depuis le 16 mai, ce personnel n'avait pas été touché.

Cette fois on peut, je crois, après ce mouvement administratif, mettre le mot fin, et l'attention du gouvernement peut se porter à peu près exclusivement du côté des élections. A propos de la date de celle-ci, il court bien des rumeurs et chaque journal pour ainsi dire, se prétend parfaitement renseigné. Pour moi, je ferai à ce sujet quelques réserves, mais je ne suis pas surpris que les élections aient lieu le 23 septembre, ce qui mettrait les élections départementales au 21 octobre, je ne crois pas être démenti par l'événement.

Il paraît qu'il n'a été assez ému dans les sphères officielles de la note publiée hier, par le *Français* et révéant que M. de Broglie avait été d'un avis contraire à M. de Fourton au sujet de la fixation de la date des élections départementales. On s'est imaginé voir là un indice de division existant dans le cabinet, alléguant parfaitement absurde. Les discussions n'ont lieu que parce qu'on n'est point du même avis, et il n'en résulte pas qu'on devienne adversaires parce qu'on diffère sur un point spécial, tenez pour ab-olument certain qu'il n'y a point de division dans les rangs du ministère. J'ajouterais enfin que si le cabinet s'est un instant partagé sur cette question, M. de Broglie et de Fourton sont restés d'accord, je dois donc rectifier sur ce point la nouvelle que je vous donnais hier.

Il est également inexact qu'il soit le moins du monde question de la retraite du général Berthaut, ministre de la guerre. A propos du mouvement judiciaire dont la publication est imminente, on affirmerait de bonne source qu'il est inexact que M. Ocar de Valée doit être nommé procureur général à la Cour de Cassation. On me dit aussi, que M. V. de l'ancien secrétaire-général au ministère de la justice, va être pourvu d'un siège de conseiller à la Cour de Cassation.

Il est arrivé à Paris, des lettres particulières venues d'Orient, qui présentent comme certaine et comme très-grave la dépêche envoyée à Biela par les Russes. D'autre part, des dépêches disent qu'en Asie, la situation ne serait pas plus favorable pour les Russes. Les amateurs du rapprochement font remarquer, que l'an dernier, les Russes l'ont été les Serbes s'avancer sur leur territoire et que, ce n'est que lorsqu'on les croyait décidément inférieurs à leur ennemis, qu'ils portèrent à l'armée serbe ces coups terribles qui décidèrent du sort de la guerre.

Ce matin, MM. Ruiz Zorrilla et ses deux amis ont été déposés à Arvicourt, frontière allemande, avec une interdiction de rentrer en France.

(Autre correspondance)
Paris, 4 juillet 1877.

Hier le comité électoral de la droite s'est constitué; tous les groupes de la droite sont représentés et marchent d'accord. Le comité tiendra séance demain soir, arrêtera la rédaction de son programme. Il s'est déjà mis en rapport avec le gouvernement.

Plusieurs des membres du comité composent un bureau qui sera particulièrement chargé de l'expédition des affaires. Le comité électoral du centre droit s'est également constitué et doit tenir séance demain.

Il paraît que le gouvernement n'a pas trouvé les éléments nécessaires pour faire un procès aux trois républicains espagnols MM. Ruiz Zorrilla, Munoz et Lagunero, car vous savez, par la dépêche Havas, qu'ils ont été conduits hier, à la frontière allemande. Ils avaient très-grand peur d'être livrés aux autorités espagnoles. Il paraît que, dans les papiers saisis au domicile de ces trois républicains espagnols, il y aurait des révélations assez compromettantes pour certains républicains et radicaux français, révélations dont le ministère du 17 mai compte se servir, quand l'occasion se présentera.

La fabrication des articles rédigés à Paris contre le Maréchal et expédiés à l'étranger continue à fonctionner activement. Le *Daily News* de Londres est arrivé ce matin, avec un de ces articles évidemment traduits du français et rempli d'outrages contre le Maréchal; quel joli métier font tous ces républicains et radicaux!

Un de mes amis m'écrit de Londres, le 3 juillet:
« Les nouvelles d'Orient absorbent absolument le monde politique en Angleterre. Quant aux affaires intérieures de la France, on les juge à un seul point de vue: on se regrette que notre pays se trouve dans l'impuissance de prendre une part influente aux négociations qui, d'un moment à l'autre, peuvent s'engager à l'occasion de la guerre sur le Danube.

« L'Empereur du Brésil est le lion de la haute société britannique. Il cherche la popularité plus encore qu'en France, car il demande aux maîtresses de maison de lui donner l'audition des chefs-d'œuvre de la littérature anglaise et surtout de Shakespeare par les interprètes anglais. Il y a une recrudescence de patriotisme britannique, car on recherche maintenant les acteurs du théâtre de Londres, de préférence aux artistes français et italiens qui espèrent faire dans cette saison, une ample moisson de guinées anglaises.

« Le prince de Galles se montre toujours très-ami des Français, mais il se prodigue peu dans les salons où l'Empereur du Brésil est invité, car l'héritier de la couronne de la Grande-Bretagne tient toujours à être le premier dans les réceptions privées de son pays.

« L'ancienne demeure du duc d'Anmale est transformée en un club *extra muros* qui est le rendez-vous de l'élite de la société anglaise. On y est admis que sur les billets d'invitation du comité de ce club. Le prince de Galles s'y rend souvent.

« Lord John Russell, qui habite dans le voisinage, une résidence royale gracieusement offerte par la Reine, vit très-retré et refuse de faire partie d'aucuns des meetings que l'infatigable Gladstone cherche à organiser contre les Turcs.

« Républicains et radicaux se montrent très-désappointés de la hausse qui se maintient à la Bourse, depuis le 16 mai.

DE SAINT-CHÉRON.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Le bulletin du mouvement de la condition publique de Roubaix pour le mois de juin, que nous publions plus loin, est, dans l'ensemble, assez satisfaisant.

Le bulletin de mai était déjà beaucoup meilleur que celui d'avril; celui de juin accuse encore un mouvement accentué.

Pour les raisons que nous indiquons dernièrement, les chiffres relatifs au coton décroissent sensiblement; en revanche, ceux de la laine s'élèvent dans des proportions notables. On a conditionné, en laine peignée, pendant le mois de juin, 89,000 kilogrammes de plus qu'en mai. La comparaison avec le mois de juin de l'année dernière donne, pour la laine peignée, plus de 300,000 kilogrammes en faveur de 1877.

Dans l'ensemble des matières, on a conditionné, en juin 2,700,000 kilogrammes de plus qu'en mai et 98,000 kilogrammes de plus qu'en juin 1877.

La ville serait décidée, dit-on, à faire commencer bientôt les travaux d'achèvement du boulevard de Paris, Les puits seraient transformés en promenade, selon le projet depuis si longtemps arrêté. Jamais, du reste, endroit ne fut plus propice à cette destination. On peut, en utilisant les nombreux accidents de terrain qu'on y rencontre, créer un jardin fort pittoresque et fort agréable, qu'environnerait bien des grandes villes.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing*: « Au moment où notre Conseil municipal se dispose à faire entreprendre par la ville la fabrication du gaz d'éclairage, il ne saurait être, sans intérêt, pour les contribuables Tourcoingnois de savoir ce que rapporte à la ville de Bruxelles cette même entreprise.

« Les journaux de la capitale de la Belgique, fournissent sur cette matière des renseignements qu'il nous paraît utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

« Voici donc ce que l'on dit, à propos du dernier exercice de l'exploitation du gaz à Bruxelles.

« D'abord, cet exercice s'est soldé, comme les précédents, par un déficit notable qui, pour cette année, s'est élevé à 485,857 fr. 04 c., c'est-à-dire que, tout compte fait, cette somme manque pour parfaire celle nécessaire à l'amortissement annuel de l'usine, qui a coûté 12 millions à la caisse communale.

« On signale ensuite les plaintes de la consommation particulière qui, malgré le prix de 20 c. par mètre, reconnaît payer actuellement le gaz 50 p. c. de plus qu'il ne lui coûtait autrefois.

« On constate enfin que l'éclairage public n'a pas l'intensité qu'il devrait avoir et que les flammes des becs réverbères n'ont pas les 10/7 centimètres que la municipalité bruxelloise exigeait des Compagnies soumissionnaires.

« Il n'est pas hors de propos de rappeler ici quelques-unes des conditions que la ville de Bruxelles prétendait imposer à ceux qui se seraient présentés pour obtenir la concession de l'éclairage.

1° Eclairage particulier à 15 centimètres le mètre cube;
2° Eclairage public gratis;
3° Redevance annuelle suivant les bénéfices;
4° Eclairage public largeur des flammes 10/7 centimètres.

« Ce qui précède démontre évidemment que la ville de Bruxelles, exploitant elle-même le gaz, est loin de procurer à ses administrés les avantages qu'elle entendait obtenir des Compagnies particulières. Elle voulait aussi avoir l'éclairage public gratis, et cet éclairage lui a coûté l'année dernière 375,000 fr. Enfin, elle exigeait encore une redevance annuelle suivant les bénéfices, au profit de la Caisse communale, nous venons de voir ce que son exploitation lui a rapporté pour le dernier exercice: 485,857 fr. 04 c. de perte. »

Une multitude de petits poissons morts ont été aperçus, il y a quelques jours, surnaissant dans l'ancienne partie du canal, surtout à proximité du pont du Gajon-d'Eau.

Cette mortalité dans la gent poissonnière, n'est pas un fait aussi rare qu'on le pourrait croire. On la remarque surtout dans les années orageuses, où toute la poissonnaie des étangs et des rivières peu courantes, meurt d'inanition.

On attribue ce phénomène au manque d'oxygène qui se trouve absorbé par des animalcules, dont la production s'effectue en quantités énormes, au milieu des eaux stagnantes, quelque peu chargées de matières végétales.

Ce n'est pas la première fois que les eaux de l'ancien canal charient des poissons morts, pendant les grandes chaleurs; elles sont, du reste, dans les conditions voulues pour cela.

Le département du Nord va être visité par un délégué du ministre du commerce. Il se mettra probablement en relations avec les principaux industriels.

Le plus ancien journal du département, le *Courrier douaisien*, organe catholique et royaliste, cesse sa publication.

Le *Courrier* était dans sa 85^e année.

Les abonnés seront servis par la *Gazette de Douai* qui paraîtra trois fois par semaine.

Les examens des candidats aux Ecoles d'arts et métiers, auront lieu à la Préfecture du Nord, rue Beaubarnais, à Lille, le jeudi 19 juillet courant, à neuf heures et demie précises du matin.

Aujourd'hui, comme nous l'avons dit, expire le dixième jour de déclaration préalable de la Faculté libre de médecine à Lille. Si aucune opposition n'est notifiée, demain la Faculté sera légalement constituée.

Un généreux anonyme vient, nous dit-on, de fonder une chaire.

On sait que, l'année dernière, deux chaires ont déjà été fondées pour les premières Facultés.

Beaucoup de laitiers sont des merveilleux d'habileté commerciale. Ils ont mille expédients pour étendre leur commerce, sans pitié pour l'estomac de leurs clients.

Ce matin encore, une demi douzaine d'entre eux, vaquant à leurs affaires, aux abords de la rue du Collège, ont été pris avec du lait lotionné d'importance; on y a constaté 20 à 30 0/0 d'eau. La marchandise frelatée a été saisie, et les laitiers auront à s'expliquer sur le peu de cas qu'il faut de la bonne alimentation publique.

A la suite de deux condamnations, la femme Isabelle D..., avait été sommée de regagner la Belgique, son pays natal. Isabelle n'a tenu aucunement compte de cette sommation, et on l'a arrêtée hier.

Deux nouveaux fraudeurs ont été arrêtés, hier, l'un par notre police de sûreté, l'autre par les douaniers de Grimonpont.

Ce sont: un manoeuvre nommé Amand F... et un journalier Louis L... Chacun d'eux faisait son possible pour répandre partout avec profit pour la sacoché, quantité de tabac belge, mais l'entreprise est à vau-l'eau, grâce à l'activité de la police et de la douane.

On prétendait en ville, ce matin, qu'un noyé avait été retiré du canal. Voici ce qui a donné lieu à ce bruit erroné.

On a trouvé, ce matin, au bord du canal une redingote noire. On crut immédiatement qu'elle appartenait à quelque individu qui s'en serait débarrassé pour se baigner ou se noyer et on fit des recherches.

Mais, on avait, depuis la veille, signalé à la police un vol commis rue de la Basse-Masure. Or, parmi les objets volés se trouvait un vêtement dont la description se rapprochait de la redingote ramassée au bord du canal.

En effet, c'était bien l'habit volé rue

de la Basse-Masure. Le drôle qui a fait le coup aura probablement en un remords de conscience ou plutôt la crainte d'une arrestation; c'est ce qui explique comment il s'en est débarrassé. D'autres objets moins compromettants qui ont été volés en même temps n'ont pas été retrouvés.

On nous signale, au moment de mettre sous presse, deux événements tragiques qui viennent de s'accomplir.

Une femme, d'un âge assez avancé, a été retirée morte du canal. On croit à un suicide.

Dans les environs de la rue du Collège, une jeune fille s'est pendue à la suite d'un accès d'épilepsie.

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné, dans sa dernière audience, un fraudeur nommé D'Halluin, à 1 mois d'emprisonnement pour injures et rébellion envers la gendarmerie.

Les scènes scandaleuses d'outrages aux mœurs publiques deviennent fréquentes. Depuis quelques jours on en signale beaucoup, et les sujets qui les déterminent sont généralement des femmes toujours ivres.

Hier, dans le quartier de l'Épeule, deux sœurs, journalières toutes deux, et nommées Sophie et Léonie G..., se sont livrées à des folies indécentes. Il y a eu rassemblement; la police est intervenue pour mettre fin à ces bacchanales.

Les champs qui avoisinent Fiers, ont été dans la journée d'hier, témoins d'une lutte qui a failli devenir tragique.

Deux ouvriers qui travaillaient en causant, se prirent tout à coup de querelle, et chacun abandonnant ses outils, se servit de ses mains pour corriger l'autre.

Le gendarmier passait alors, et elle vint s'interposer. Procès-verbal fut dressé au plus violent comme étant l'agresseur. Il se nomme Joseph L...; c'était une affaire de cœur qui avait été cause de cette chaude escarmouche.

Le noyé retiré hier du canal de la Deule, près de l'Hospice-Général, est le nommé Em. Delacour, ouvrier cordonnier, âgé de vingt-trois ans, rue du Marché. Delacour est tombé dans le canal dimanche, vers minuit, en revenant de La Madeleine.

Le premier Conseil de guerre, dans sa séance du 4 juillet, a prononcé les condamnations suivantes:

Antoine Crampont, canonnier au 27^e d'artillerie, désertion à l'étranger, dégradation à un bâtiment destiné à l'utilité publique, trois ans de travaux publics.

Hippolyte Lamare, brigadier au 19^e chasseurs, outrages par menaces en dehors du service envers son supérieur, un an de prison.

Jules Penée, canonnier au 27^e d'artillerie, vol au préjudice d'un autre militaire, un an de prison.

Dimanche prochain train de plaisir pour Calais. Départ de Douai 6 h. 25; de Tourcoing, 6 h. 56; de Roubaix, 7 h. 12; de Lille, 7 h. 35.

Départ de Calais, 8 h. 10.
De Douai, Carvin et Seclin 7 fr. et 5 fr. 50; de Lille, 3 fr. 50 et 4 fr. 50.

La ville de Roubaix et la société de Mollins et consortis (Suite voir le Journal de Roubaix des 1^{er} juillet et 2 juillet.)

Extrait du registre des procès-verbaux du Conseil municipal.

SEANCE DU 17 FÉVRIER 1877
Location des bâtiments scolaires.

M. P. RICHARD: Je crois que très peu de conseillers se sont rendus au secrétariat pour prendre connaissance du rapport déposé: Je vais en donner une deuxième lecture.

(Voir le Journal de Roubaix du 1^{er} juillet.)
M. BULTRAU: Je demande la parole.
M. LE MAIRE: M. Bultrau à la parole.
M. BULTRAU fait l'énoncé suivant:

Messieurs,
Je donne mon adhésion au projet qui vient de vous être soumis, mais à la condition qu'il soit mis au concours; car je ne consentirai jamais à assumer la moindre part de responsabilité dans une entreprise aussi considérable, sans avoir épuisé les moyens les plus efficaces que la mener à bonne fin.

Les concours, la concurrence peuvent seuls donner des garanties sérieuses; le concours, au reste, est une obligation de stricte équité envers nos entrepreneurs soumis aux charges publiques, et venant coopérer dans une large proportion à la richesse de la cité. Je ne m'associe à donc dans aucun cas à la mesure qui favoriserait arbitrairement un monopole.

« Nous sommes, dites-vous, en présence de financiers, philanthropes mais trop modestes pour découvrir leur personnalité; je désire au moins connaître les garanties qu'ils peuvent présenter: je n'ignore pas qu'il y a un cahier des charges et, j'aime à le croire, les conditions en seront fidèlement observées; mais pourquoi nous laisser ignorer les ressources de la société? je pense peut-être, Messieurs, la défiance un peu loin; mais n'ai-je pas le droit de mesurer ma confiance à qui ne veut pas se montrer? »

« Je vois avec regret les asiles si nécessaires, plus utiles même que les écoles, relégués au second plan de vos projets. Tout sans doute, ne peut se créer en un jour; mais ne se dit-il pas préférable de construire une école en moins, et d'annexer les asiles aux écoles de filles? Car il est à désirer que l'aïe soit continué à l'école.

« Je termine, Messieurs, en vous posant une question qu'il est indispensable de résoudre, avant d'adopter les plans d'une manière définitive. Quelle sera, dans ces nouvelles constructions, la part des laïques, la part des congréganistes? Nous entrons malheureusement dans une période de chômage industriel; nous aurons à faire de très-grands sacrifices pour venir en aide à bien des misères; vous devez d'un autre côté, inaugurer une série de dépenses nécessaires et considérables: il est donc de notre devoir de ménager les finances des contribuables.

« Une école laïque de garçons coûte annuellement 11,800 fr.
« Une école laïque de filles coûte annuellement 8,900 »
« Trois écoles laïques de garçons et trois écoles laïques de filles coûteraient donc annuellement 62,490 »
« De garçons non conventuelles 4,500
« Deux écoles conventuelles à 6,700 fr. 13,400 »
« 17,900 »
« Une école congréganiste de filles 5,200 »
« Trois écoles congréganistes de filles et trois de garçons coûteraient donc 33,800 »

« Différence annuelle 28,600 »
« Les deux écoles laïques de l'Épeule et Saint-Ange, présenteront une différence annuelle de 19,600 fr.

« Je n'ai rien à ajouter, Messieurs; j'attends avec confiance le résultat de vos délibérations.

17 février 1877.
M. BARBOTIN: M. Bultrau, en sa qualité de rapporteur de la Commission des écoles, a fait publier dans le *Journal de Roubaix* le rapport qu'il avait présenté au Conseil municipal dans l'une de ses séances, et où il a démontré, au moyen des chiffres, le nombre d'enfants qui ne fréquentent ni les classes, ni les asiles de cette ville; il a démontré l'urgence qu'il y avait de créer des écoles. Aujourd'hui, on vient lui offrir ces écoles qui pourront être ouvertes dans un délai peu éloigné; et, sous un prétexte ou sous un autre, il demande en quelque sorte l'ajournement de l'ouverture de ces classes.

M. BULTRAU: Permettez-moi complètement au projet d'établir des écoles le plus vite possible; seulement, je demande qu'il y ait un concours public pour la construction des bâtiments et sur les conditions du marché.

M. BARBOTIN: La société a fait des propositions, elles sont connues depuis cinq semaines environ; la Commission des écoles en a eu connaissance, et M. Leclercq a dit que c'était un bon projet, mais qu'il fallait qu'un conseiller municipal ne fût intéressé dans la question, sans que la délibération pût être un conseil municipal fut mis dans les affaires d'entrepreneurs de travaux communaux.

« Je dois ajouter que, si j'étais allé trouver les entrepreneurs de la ville pour leur faire des offres en ma qualité de membre de la Commission des écoles, qu'auriez-vous dit ou pensé? »
M. BARBOTIN: C'était votre droit comme le nôtre.
M. LECLERCQ-MULLIER: Je ne comprends pas mes devoirs de membre d'une Commission comme M. Barbotin vient de les définir. Je ne crois pas que je doive soulever l'opinion sur une question avant qu'elle soit étudiée.

« M. le Maire, le premier, paré du projet que nous discutons aujourd'hui, et ce projet était alors encore tout-à-fait à l'état de première conception. M. le Maire croyait que c'était une œuvre de philanthropie; mais, d'après les premières données qu'il me communiqua, je m'étais dit: « Ce n'est pas un projet de bien, c'est un projet de mal; et je lui dis que je trouvais l'idée excellente à la condition qu'elle ne cachait pas une spéculation faite par un conseiller municipal, que je ne voulais pas qu'on fit métier de son mandat; que, puisque l'idée était bonne, il fallait en faire son profit en mettant l'exécution au concours. »

« Je ne sais ce qu'a fait la nouvelle Commission nommée dans cette session, mais l'ancienne, dont je faisais partie, ne s'est réunie qu'une seule fois pour délibérer sur cette grave question. Elle a entendu M. de Mollins, accompagné de M. Dubout, ingénieur; j'ai discuté les projets avec ces Messieurs; j'ai cru avoir empêché qu'on construisit des châteaux de cartes qui se seraient écroulés sur la tête de nos enfants.

« Je n'ai pas cru cependant devoir réunir mes amis de la minorité pour leur faire part du projet que j'ai fait devant vous, en avisant tous les entrepreneurs de la Ville avant que la Commission des écoles ait émis son avis. »

(A suivre.)

Le 2 courant, vers midi, on a retiré du canal le cadavre d'un nommé Brunet Jean-Baptiste, âgé de 35 ans, demeurant au Calvaire.

Brunet s'était furtivement échappé de son domicile dans la nuit du 29 au 30 juin, sans que sa femme s'en aperçût, et depuis on ne l'avait plus revu.

Un vieillard de Sin-le-Noble, Alexandre Consiel, âgé de 78 ans, en faisant le 30 juin, vers 10 heures du matin, sa promenade habituelle, du côté du Marais, est tombé dans une fontaine, dite fontaine des Cois et y a trouvé la mort. C'est que vers six heures du soir, on a retiré son cadavre. Depuis six mois environ, Consiel ne jouissait plus de la plénitude de sa raison.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 4 juillet. — Henri Spel, rue de Lannoy. — Charles Dumazy, rue des 29 Mètres. — Jeanne Florent, boulevard de Paris. — Adèle Janssens, rue de la Guinguette, 87. — Mathilde Debarge, rue de la Longue-Cheminée. — Jeanne Loridan, rue de Beauraewaert, 89. — Victoire Couvreur, au Hutin. — Flore Vandaele, rue de la Banque, 4. — Adolphe Rogier, rue de la Paix, 16. — Emilie Walkens, rue du Pile.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 4 juillet. — Victor Moulin, 3 ans, rue Darbo. — Jules Maes, 1 an, rue de Crouy. — Maria Vandevorde, 64 ans, ménagère, rue du Nouveau-Monde. — Gabriel Parmentier, 3 ans, rue du Fontenoy, 134. — Henri Preys, 36 ans, rue du Grand-Chemin, 86.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 4 juillet. — Jeanne Scamps, rue de Gand.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 4 juillet. — Paul Vanhemmet, 10 mois, au pont de Neuville. — Hermance Vandernijper, 2 mois 5 jours, rue de Nénin. — Bonaventure Lepers, 6 mois 21 jours, rue de la Latte. — Augustin Dhaliun, 75 ans 7 mois, célibataire, à la Croix-Rouge.

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES. (Dépêche de l'Observatoire de Paris, 5 juillet, 1 heure soir.) — Hauteur du baromètre: Dunkerque, 761; Brest, Biarritz, Toulon, 764; Besançon, 765. Situation sans changement, ciel nuageux, avec orages par places.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX
Bulletin de la séance du 3 juillet 1877.
Sommes versées par 140 déposants, dont 28 nouveaux. Fr. 14,273.00

31 demandes en remboursement. 13,193.71
Les opérations du mois de juillet sont suivies par MM. Julien Lagache fils et Desrousseaux-Deirene, directeurs.

MOUVEMENT COMPARATIF DE LA CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX.
Mouvement du mois de juin 1875.
11,680 colis de laine peignée 1,237,789 k^g
32 » d'écaillures et blouses 1,460
893 » de laine filée 94,896
de soie 44 opérations
3,954 » de coton 423,297

16,559 colis pesant ensemble 1,777,332

Mouvement du mois de juin 1876
9,844 colis de laine peignée 1,060,119 k^g
73 » d'écaillures et blouses 7,378
923 » de laine filée 98,330
2 » de soie 40
3,195 » de coton 344,788

14,037 colis pesant ensemble 1,507,625 k^g

Mouvement du mois de juin 1877
12,711 colis de laine peignée 1,367,134 k^g
21 » d'écaillures et blouses 832
833 » de laine filée 88,577
2 » de soie
1,391 » de coton 149,619

14,956 colis pesant ensemble 1,608,592 k^g
Décomptes: 44 opérations.
Titrages: 624 id.

Le Directeur, A. MUSIN.

Belgique
— On écrit de Petit-Rechain, 1^{er} juillet: La nuit dernière vers 3 heures du matin, un violent incendie a éclaté dans notre localité et réduit en cendres l'établissement de filature de M. Hotermans. Immédiatement, les autorités se sont transportées sur les lieux, ainsi que toute la population, mais la violence de l'incendie a rendu les secours inutiles: le tout a été détruit. Les pertes sont évaluées à 80,000 fr. Le tout était assuré à une compagnie allemande, La Magdebourg, pour la somme de 100,000 fr. Les causes de cet incendie sont encore inconnues. Samedi, après le départ des ouvriers, personne n'a pénétré dans l'établissement. La ronde ordinaire a été faite vers onze heures du soir, et rien, à cette heure, ne faisait prévoir le sinistre qui devait, quelques heures après, consumer tout l'établissement. (Nouv. de Verrières.)

Le *Havrais* annonce l'élection de M. le docteur Bonnet, sénateur, au grade de vice-président de l'Association libérale de Tournai.

Faits Divers
— Le tirage des obligations de l'emprunt de la ville d'Amiens a eu lieu le 2 juillet.

Le numéro 4,973, a gagné 25,000 fr. Les numéros 39,607 — 61,723 — 32,041 — 18,049, ont gagné chacun 500 fr.

Les numéros suivants, 16,517 — 54,980 — 11,774 — 67,199 — 48,446 — 62,330 — 26,731 — 51,165 — 10,004 — 38,890 — 14,571 — 25,260 — 66,100 — 46,883 — 58,222 — 15,274 — 14,182 — 17,504 — 39,978 — 67,483 — 11,167 — 61,677 — 69,779 — 56,027 — 68,911 — 58,170 — 25,732 — 39,730 — 43,542 — 7,894 ont gagné chacun 200 fr.

— On écrit de Saint-Michel-de-Maurienne au *Courrier des Alpes*:

« Un crime épouvantable, qui pénètre chez ceux qui l'ont commis des instincts inouïs de barbarie, vient de jeter la consternation et l'effroi dans la commune d'Aurelle. Le nommé Daymonaz, jeune homme de vingt-six ans, a été trouvé, samedi soir, pendu par les pieds dans son chalet. Ses jambes étaient solidement garrottées au moyen d'une forte corde. A ses bras, liés derrière le dos, pendait une énorme pierre pesant plus de 60 kilogrammes et destinée sans doute à le maintenir dans une complète immobilité.

« Ce malheureux est resté dans cette horrible position pendant plus de vingt-quatre heures. Cependant, quand on l'a délivré, il donnait encore quelques signes de vie. Il a pu fournir plusieurs indications précieuses, qui mettront la justice sur la trace des assassins.

« Malgré les soins pressés dont il a été l'objet, il n'a pas tardé à rendre le dernier soupir. Détail affreux: son âne, au-dessus de la crèche duquel il était suspendu, lui avait fait d'horribles noisirs.

« On se perd en conjectures sur le mobile de ce crime monstrueux. La cupidité y est certainement étrangère. Nous nous abstenons aujourd'hui de tout commentaire, pour ne pas entraver les recherches actives de la justice, qui s'est transportée immédiatement sur les lieux et a commencé une enquête.

« L'émotion est grande dans le pays, où le malheureux Daymonaz jouissait de l'estime générale.

— Un acte de monstrueux vandalisme et profanation vient d'être commis à Lagorce (Ardèche).

Des individus inconnus jusqu'à présent ont pénétré dans le cimetière et y ont brisé 73 croix.

Une enquête est ouverte.

— Un incendie s'est déclaré lundi, dans la filature de MM. John Robertson et C^o, John street, à Glasgow. Cette filature, qui est la plus importante de l'Ecosse, couvre une superficie de 8 acres; elle emploie 2,000 ouvriers, et renferme 25,000 métiers et 50,000 broches. Les ateliers des fileuses ont été complètement détruits, mais on a pu sauver les bâtiments du tissage mécanique. Il n'y a pas d'accidents de personnes à déplorer, 500 ouvriers se trouvent réduits au chômage par ce sinistre dont la cause est attribuée à un frottement. Les pertes s'élèvent à environ 2 millions de francs.

— La récolte s'annonce presque partout, dans le centre notamment, sous les auspices les plus favorables. C'est aussi que des lettres de Blois prétendent qu'il faut remonter à plus de 60 ans pour trouver une récolte aussi abondante; le préfet de Loir-et-Cher s'est déjà adressé aux cultivateurs du département des demandes pour plus de 500 soldats que les fermiers prient l'autorité militaire de mettre à leur disposition.

— Hier matin, on voyait à la halle au